

Visualisation

**Question écrite (26/11/2020)****Inscription des enfants au registre des Français de l'étranger**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'inscription des enfants au registre des Français de l'étranger. Cette dernière, en plus d'être essentielle, notamment pour des raisons de sécurité, est une condition à l'octroi des bourses scolaires de l'AEFE. Or il existe un manque d'information à destination de nos compatriotes établis hors de France sur ce point. En effet, le site du ministère n'énonce pas précisément la procédure à suivre. Il rappelle seulement la possibilité de rattachement aux parents via FranceConnect. Les sites des postes consulaires présentent aussi des éléments de renseignement inégaux. Elle lui demande par quels moyens des parents peuvent inscrire un enfant au registre des Français de l'étranger ainsi que les pièces justificatives qu'ils ont à fournir, notamment pour les envois par e-mail, courrier ou en présentiel. Elle souhaiterait connaître les moyens envisagés pour renforcer et harmoniser cette information sur les sites officiels.

Fermer